



NOM ET ADRESSE POSTALE

No Dossier – File number

AVIS POUR FINS D'IMPOSITION SCOLAIRE

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (art. 302 à 344), tous les propriétaires résidents ou non de lots vacants ou construits sont soumis au paiement de la taxe scolaire.

Afin de vous imposer correctement, veuillez remplir ce formulaire et nous le retourner avant le 1^{er} avril 2024.

Si vous avez des enfants fréquentant une école publique du niveau primaire ou secondaire du territoire, la taxe scolaire est payable à la commission scolaire où vos enfants sont scolarisés. Veuillez compléter cette section.

Prénom et nom de l'enfant / Name of child

Date de naissance / Date of birth

Nom de l'école fréquentée au 30 sept.
Name of school on Sept. 30th

Si vous n'avez pas d'enfants fréquentant une école publique, vous pouvez faire le choix, AVANT LE 1^{er} AVRIL de chaque année pour l'imposition de l'année subséquente, de payer la taxe scolaire à la commission scolaire francophone ou anglophone.

If you have no children attending a public school, you may choose, BEFORE APRIL 1st of each year, for the next taxation year, to pay the school taxes to either the French or English school board.

Pour l'année d'imposition 2024-2025
Je choisi de payer à

For taxation year 2024-2025
I elect to pay to

Commission scolaire francophone / French school board Commission scolaire anglophone / English school board

J'atteste que les renseignements donnés sont exacts. / I hereby certify that the information given is true.

Signature (propriétaire / owner)

Date (jj-mm-aaaa)

Signature (propriétaire / owner)

Date (jj-mm-aaaa)

Téléphone / Telephone